

Supplément énergétique logistique de stockage (huile de chauffage & électricité)

Le supplément énergétique est prélevé sur le loyer de stockage et facturé sur chaque facture mensuelle de logistique de stockage. Le supplément n'est appliqué qu'à partir d'un prix d'huile de chauffage (selon l'IPC) de plus de CHF 90.00 et / ou d'un prix de l'électricité (selon EICom) CHF 0.15. Aucun droit de crédit n'est octroyé.

Supplément actuellement valable pour avril 2024

0.80 % Le supplément énergétique pour la période de facturation en avril 2024 est basé sur le mois précédent (03-2024).

Calculs mensuels 2024

Huile de chauffage			Electricité			Supplément énergétique	
Mois	CHF / 100 l	Supplément	Mois	CHF / kWh	Supplément	Mois	Supplément pertinent
01-2024	CHF 102.64	0.80 %	01-2024	CHF 0.08	0.00 %	01-2024	0.80 %
02-2024	CHF 108.75	0.80 %	02-2024	CHF 0.07	0.00 %	02-2024	0.80 %
03-2024	CHF 106.25	0.80 %	03-2024	CHF 0.07	0.00 %	03-2024	0.80 %
04-2024			04-2024			04-2024	
05-2024			05-2024			05-2024	
06-2024			06-2024			06-2024	
07-2024			07-2024			07-2024	
08-2024			08-2024			08-2024	
09-2024			09-2024			09-2024	
10-2024			10-2024			10-2024	
11-2024			11-2024			11-2024	
12-2024			12-2024			12-2024	

Explication de la base de calcul

Huile de chauffage		Explication	Electricité	
Prix huile de chauffage selon l'IPC	Supplément		Prix électricité selon l'EICom	Supplément
jusqu'à CHF 90.00	0.00 %	Le supplément énergétique est calculé à partir de surcoûts définis pour les fourchettes de prix de l'huile de chauffage et des coûts de l'électricité Surcoût huile de chauffage + surcoût électricité = supplément énergétique	jusqu'à CHF 0.15	0.00 %
CHF 91.00 – CHF 100.00	0.40 %		CHF 0.16 – CHF 0.20	0.25 %
CHF 101.00 – CHF 110.00	0.80 %		CHF 0.21 – CHF 0.25	0.50 %
CHF 111.00 – CHF 120.00	1.20 %		CHF 0.26 – CHF 0.30	0.75 %
CHF 121.00 – CHF 130.00	1.60 %		CHF 0.31 – CHF 0.35	1.00 %
CHF 131.00 – CHF 140.00	2.00 %		CHF 0.36 – CHF 0.40	1.25 %
CHF 141.00 – CHF 150.00	2.40 %		CHF 0.41 – CHF 0.45	1.50 %
CHF 151.00 – CHF 160.00	2.80 %		CHF 0.46 – CHF 0.50	1.75 %
CHF 161.00 – CHF 170.00	3.20 %		CHF 0.51 – CHF 0.55	2.00 %
CHF 171.00 – CHF 180.00	3.60 %		CHF 0.56 – CHF 0.61	2.25 %

Sources de données:

<https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/prix/indice-prix-consommation/resultats-detailles.html>

-> «Prix moyens de l'énergie et des carburants» (Quantité plus de 20'000 litres)

<https://www.elcom.admin.ch/elcom/fr/home/themes/surveillance-du-marche/spotmarktberichte.html>

Le taux de change du prix de l'électricité est basé sur le taux de change moyen mensuel de l'Administration fédérale des contributions (AFC).

